



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 septembre 2020 à 17 h 00

AUJOURD'HUI vingt cinq septembre deux mille vingt

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 18 septembre 2020, s'est réuni en visioconférence.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s : Olivier BIANCHI, Christine DULAC ROUGERIE, Nicolas BONNET, Marion CANALES, Cyril CINEUX, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Rémi CHABRILLAT, Nicaise JOSEPH, Jean-Christophe CERVANTES, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Odile VIGNAL, Christophe BERTUCAT, Magali GALLAIS, Jérôme AUSLENDER, Anne-Laure STANISLAS, Didier MULLER, Sondès EL HAFIDHI, Charles-André DUBREUIL, Sylviane TARDIEU, Anna AUBOIS, Marion BARRAUD, Géraldine BASTIEN, Laetitia BEN SADOK, Valérie BERNARD, Fatima BISMIR, Alexis BLONDEAU, Julien BONY, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Estelle BRUANT, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Alparslan COSKUN, Samir EL BAKKALI, Eric FAIDY, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Diego LANDIVAR, Cécile LAPORTE, Steve MAQUAIRE-BEAUSOLEIL, Marianne MAXIMI, Pierre MIQUEL, Lucie MIZOULE, Lucas PEYRE, Frédéric PILAUD, Catherine PINET-TALLON, Stanislas RENIÉ, Pierre SABATIER, Vincent SOULIGNAC, Yannick VIGIGNOL, Thomas WEIBEL

Excusé(e)s ayant donné pouvoir : Dominique ADENOT à Marion CANALES

Excusé(e)s :

Absent(e)s :

Secrétaire : Wendy LAFAYE

Madame Catherine PINET-TALLON, Monsieur Samir EL BAKKALI, Madame Sylviane TARDIEU, Madame Fatima BISMIR, Monsieur Nicolas BONNET et Monsieur Rémi CHABRILLAT arrivent avant le vote de la question n°1.

Madame Cécile AUDET quitte la séance pendant la présentation du diaporama relatif à la question n° 5 (pouvoir donné à Monsieur Grégory BERNARD).

Madame Sondès EL HAFIDHI quitte la séance avant le vote du vœu a (pouvoir donné à Monsieur Christophe BERTUCAT).

Rapport N° 19
CESSION A CLERMONT AUVERGNE METROPOLE SECTEUR SAINT-JEAN

Dans le cadre de la restructuration du secteur Saint-Jean, et plus particulièrement du projet de construction du Nouveau Lycée de l'Agglomération Clermontoise et de la création de la voie nouvelle dans le prolongement de la rue Jules Verne, le Conseil municipal a proposé et approuvé par délibération du 14 février 2020 le rachat à la Société d'Economie Mixte Locale d'Auvergne SEAu (dénommée Assemblia à ce jour) d'une superficie d'environ 8 450 m² à prendre dans la parcelle cadastrée section CI n° 5.

Afin de permettre la création de cette voie nouvelle dans le prolongement de la rue Jules Verne, il vous est proposé de céder à Clermont Auvergne Métropole, au prix de un euro symbolique, une contenance d'environ 6150 m² à prendre dans ladite parcelle, telle que matérialisée approximativement au plan ci-joint, et qui sera à parfaire ou à diminuer au vu d'un document d'arpentage à établir par un géomètre expert.

Compte tenu de ce qui précède, il vous est proposé, en accord avec votre commission, de bien vouloir :

- céder à Clermont Auvergne Métropole une superficie d'environ 6 150 m² à prendre dans la parcelle cadastrée section CI n° 5 ;
- autoriser le Maire, ou son représentant, à signer tous actes et documents permettant la mise en oeuvre de la présente délibération.

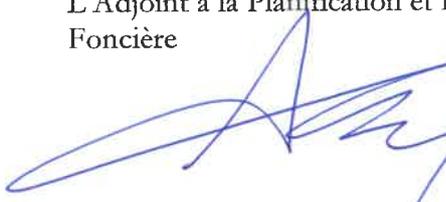
DELIBERATION

Après en avoir délibéré, la proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le **- 7 OCT. 2020**

Pour le Maire et par délégation,
L'Adjoint à la Planification et Politique
Foncière




Jean-Christophe CERVANTES



MAT	X	Y	Type de repère
11	1708980.26	5175786.28	Clou O.G.E.
12	1708989.23	5175819.22	Borne O.G.E.
20	1709160.08	5175792.26	Borne O.G.E.
21	1709152.41	5175768.30	Clou O.G.E.
22	1709154.65	5175757.94	Non Matérialisé
23	1709162.97	5175791.80	Non Matérialisé
28	1708983.64	5175820.10	Non Matérialisé
29	1708980.20	5175786.29	Non Matérialisé
501	1709115.49	5175718.42	Angle de bâtiment
502	1709026.24	5175744.67	Angle de bâtiment
503	1708992.46	5175753.16	Angle de bâtiment
504	1709164.33	5175809.53	Non Matérialisé
505	1708990.11	5175827.78	Non Matérialisé

MODIFICATION DU PARCELLAIRE CADASTRAL
D'APRES UN EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL (DGFP)

Commune : 63113 Clermont-Ferrand

Número d'ordre du document d'arpentage :
 Document vérifié et numéroté le :
 A
 Par :

Section : CI
 Feuille(s) : 01
 Qualité du plan : régulier <20/03/80
 Echelle d'origine : 1/1000
 Echelle d'édition : 1/1000
 Date de l'édition : 01/01/1980

CERTIFICATION
 (Art. 25 du décret n° 55 471 du 30 avril 1955)
 Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires soussignés (3) a été établi (1) :
 A - D'après les indications qu'ils ont fournies ou bureautées
 B - En conformité d'un planimètre
 C - D'après un plan d'appontage ou de bornage, dont copie est jointe, dressé le par le géomètre-arpenteur
 Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées au dos de la chemise 6463
 A. CLERMONT-FERRAND, le 10/06/2020

Cachet du rédacteur du document :

Document dressé par
 M. Marc PIGNOL
 à : RIOM
 Date : 10/06/2020
 Signature :

(1) Pour les mesures linéaires, la formule A n'est applicable que dans le cas d'une mesure faite au sol par voie de mise à jour, dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le bornage.
 (2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien agréé du cadastre, etc...)
 (3) Préciser les noms et qualités de signataires et les différents ou propriétaires (mandatés, avoués représentant qualité de l'autorité compétente).